

**Compte rendu du Conseil Municipal  
du 6 octobre 2008**  
(Salle du Conseil Municipal à 19h00)

**Etaient présents :** Denise PRIEUR, Jacky DE MARTIN, Maxime SILVESTRE, Bernard PERRIER, Christine AVOGADRO, Jean François BORLET, Michèle BIANCHI, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Philippe MERMIN, Armand COULONNIER, Aurélien LAUER, Claude OUGIER, Christine FILLIOL

Procuration: Raymonde CHEVRONNET à Philippe MERMIN

Excusés :

Absents :

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 25 août 2008 et prend acte de la démission de Madame Marie-Edith Jacquelin.

\*\*\*\*\*

**URBANISME**

• **DP n°73 284 08 5014**

Monsieur Bernard PERRIER expose la demande d'autorisation d'un particulier de créer deux pergolas sur balcon existant. L'architecte conseil n'ayant formulé aucune observation, le projet répondant aux critères d'urbanisme.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

**TRAVAUX**

• **Délibération pour deux avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre relatifs aux réseaux secs et humides de la Rue du Colonel Duboin**

- Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux réseaux secs de la Rue du Colonel Duboin :

Monsieur Maxime SILVESTRE indique au conseil municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la Rue du Colonel Duboin, l'estimation initiale du maître d'ouvrage, ayant servi de base à l'établissement de la convention d'honoraires était inférieure à l'Avant Projet établi par le maître d'œuvre.

De plus, l'augmentation sur 4 ans des coûts de la construction de plus de 17% a conduit à l'augmentation de l'estimation du maître d'œuvre.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise madame le maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 680,76 € HT, fixant le montant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 12 546,51 € HT.

- Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux réseaux humides de la Rue du Colonel Duboin :

Monsieur Maxime SILVESTRE indique au conseil municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la Rue du Colonel Duboin, l'estimation initiale du maître d'ouvrage, ayant servi de base à l'établissement de la convention d'honoraires était légèrement inférieure à l'Avant Projet établi par le maître d'œuvre.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise madame le maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 92,43 € HT, fixant le montant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 16 542,43 € HT.

- **Délibération : autorisation donnée au Maire de signer les marchés de travaux Rue Colonel Duboin**

Monsieur Bernard PERRIER indique au conseil municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la Rue du Colonel Duboin, la commune a lancé une consultation par voie d'appel d'offres ouvert.

Dans ce cadre, le 15 septembre 2008, la commission d'appel d'offres a procédé à l'examen des candidatures et à l'ouverture des offres des candidats retenus.

Le 29 septembre 2008, conformément aux critères de sélection figurant au règlement de consultation, la commission d'appel d'offres a attribué :

- le lot n°1 « Génie civil » à l'entreprise Marchiello, jugée économiquement la plus avantageuse,
- le lot n°2 « Voirie » à l'entreprise Colas, jugée économiquement la plus avantageuse,
- le lot n°3 « Câblage EDF et éclairage public » à l'entreprise ETDE, jugée économiquement la plus avantageuse.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le choix de la commission d'appel d'offres d'attribuer le lot n°1 « Génie civil » à l'entreprise Marchiello, pour un montant total estimé de 183 530,00 € H.T. ; le lot n°2 « Voirie » à l'entreprise Colas, pour un montant total estimé de 99 992,20 € H.T. ; le lot n°3 « Câblage EDF et éclairage public » à l'entreprise ETDE, pour un montant total estimé de 35 808,32 € H.T. et autorise madame le maire à signer les marchés correspondants.

- **Information sur la station d'épuration des Frasses**

Entrevue avec Messieurs PUYS et FRASSON du Conseil Général.

Suite à la visite de la station d'épuration, il est préconisé les mesures suivantes :

- Sécuriser le site par une clôture
- La vider deux fois par mois pour qu'elle soit opérationnelle
- Prévoir une vidange en mai 2009
- Ne pas engager d'autres frais car le système actuel n'est plus adapté

-> Une étude complète va être demandée à un maître d'œuvre pour déterminer son remplacement. (Système avec roseaux par exemple). Un dossier de demande de subvention sera déposé au mois de mai 2009.

- **Programmation 2009**

M. Bernard PERRIER présente un tableau de différentes opérations qui pourraient être réalisées en 2009. Le total de cette programmation s'élève à 713 666 € TTC. En priorité seront réalisés les travaux de la route du Colonel DUBOIN, la réfection du toit de l'École et le parking pour "Notre Foyer".

## FINANCES

- **DM – Budget M49**

Monsieur Maxime SILVESTRE indique au conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire afin de pourvoir aux besoins des amortissements des installations, les crédits prévus au budget primitif n'étant pas suffisants.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide le virement de crédit suivant :

Recettes Investissement :

C/2815 32-040 : + 513 €

C/021 : -513 €

Dépenses de fonctionnement :

C/6811-042 : +513 €

C/023 : -513 €

## SOCIALE SCOLAIRE ANIMATION

- **Convention scolaire Maître E**

C'est une personne qui intervient auprès des Écoles pour soutenir les élèves en difficulté pédagogique.

La Mairie de La Léchère, qui gère le poste, propose une convention et une clé de répartition des dépenses aux communes du bassin où le maître intervient. Le poste nécessite cette année un crédit de fonctionnement de 1250€ pour l'achat de matériel pédagogique.

Avant de se prononcer sur sa participation, Le Conseil Municipal propose de se renseigner davantage et de délibérer lors du prochain Conseil.

- **Accueil des élèves en cas de grève**

Les enseignants doivent se déclarer grévistes au moins 48 h avant. La loi oblige la mairie à accueillir les élèves les jours de grève. La garde des écoliers peut être assurée soit par des employés communaux volontaires, soit par des personnes extérieures, sachant qu'aucune compétence n'est requise. A ce jour, trois employés communaux se sont inscrits. Une affiche sera apposée à l'école pour recruter les parents intéressés.

Subvention pour élève du lycée

Un élève du lycée participe à un voyage pédagogique en Pologne à la mi-novembre 2008. Il demande une subvention pour financer le voyage.  
Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer d'aide considérant que cet élève en a déjà perçue une dans le cadre de l'aide aux lycéens.

### **SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET APTV**

**Syndicat du Morel :** Lors de la réunion des maires, dont la commune adhère au syndicat, le Président les a informés des difficultés financières que rencontre la base de loisir du Morel. Après l'étude du budget prévisionnel 2009, plusieurs pistes sont étudiées pour diminuer les dépenses. L'aide du SIVOM est demandée pour que l'ASADAC étudie le dossier.

**Syndicat des Eaux :** La Lyonnaise des Eaux a été retenue pour installer un chloromètre sur l'arrivée d'eau de St Jean de Belleville. Le coût de cette installation est de 130 000 €.

Lecture est aussi faite des comptes-rendus des différents autres syndicats. (SITOM – SIERRS – SIVOM).

### **DIVERS**

- **Election Prud'Homales**

Elles auront lieu le 3 décembre 2008 en Mairie.

Fait à Salins les Thermes,  
Le 7 octobre 2008

Le Maire,

Denise PRIEUR